



ADEPALE
Association Des Entreprises de Produits ALimentaires Elaborés

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 mars 2022

REPRISE DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES : **L'ADEPALE SALUE L'INITIATIVE DU GOUVERNEMENT ET LA SIGNATURE D'UNE « CHARTE D'ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ET DES ENSEIGNES DE LA GRANDE DISTRIBUTION », MAIS SOULIGNE L'URGENCE DE LA SITUATION POUR LA SURVIE DES PME...**

L'ADEPALE salue l'initiative gouvernementale pour la reprise immédiate des négociations commerciales et la signature d'une « Charte d'engagements des fournisseurs de produits agricoles et alimentaires et des enseignes de distribution dans le contexte de guerre en Ukraine » dont elle est signataire. Toutefois, l'ADEPALE fera preuve de la plus grande vigilance dans sa mise en œuvre immédiate. Par ailleurs, l'ADEPALE forme le vœu que d'autres organisations représentatives rejoignent cet engagement vital pour en assurer la diffusion et l'efficacité.

Cette Charte qui reprend plusieurs propositions formulées par l'ADEPALE, constitue un pacte de confiance des acteurs de la chaîne alimentaire pour préserver notre souveraineté. Cette démarche voulue par le gouvernement doit permettre à chaque acteur de la filière alimentaire française de prendre sa part de responsabilité et de solidarité dans un contexte extrêmement pressant auquel sont confrontées les entreprises alimentaires : explosion des coûts de l'énergie, des engrais, des matières premières industrielles, la violente épizootie d'Influenza Aviaire et l'inflation historique des céréales, des oléagineux, de l'alimentation animale et aux tensions inévitables sur les approvisionnements en cours.

Jérôme Foucault, Président de l'ADEPALE, souligne : « *La renégociation des contrats commerciaux à Marque Nationale et Marque De Distributeur est vitale et urgente pour les PME et ETI alimentaires françaises. Nous soutenons cette Charte, sous l'égide du gouvernement, qui représente un engagement de loyauté et de transparence pour mettre en place très rapidement les aménagements tarifaires nécessaires face à une situation imprévisible. Il en va de la sauvegarde des entreprises qui sont déjà soumises à des augmentations unilatérales de leurs fournisseurs de matières premières non agricoles et qui n'auront pas la capacité d'absorber ces surcoûts très longtemps. Nous appelons à la responsabilité des acteurs pour ne pas fragiliser encore plus notre souveraineté alimentaire dans un contexte géopolitique incertain.* »

Dans le cadre du Comité de suivi des négociations commerciales consacré aux conséquences de la guerre en Ukraine, l'ADEPALE avait particulièrement soutenu certaines mesures vitales pour les PME et ETI du secteur agroalimentaire français :

- la renégociation lorsque les clauses d’indexation et de renégociation ne sont pas applicables, pour prendre en compte les surcoûts dus à la guerre en Ukraine et de l’Influenza Aviaire
- la prise en compte du nouveau contexte pour les contrats en cours ou à venir des Marques de Distributeurs

L’ADEPALE regrette cependant l’abandon de la mise en place d’un moratoire sur les pénalités logistiques.

À propos de l’ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Elaborés)

L’ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l’industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 1 570 établissements, principalement des TPE, PME et ETI au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d’aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l’emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l’ensemble du territoire national, et représentent un CA de près de 16 milliards d’euros. Le secteur professionnel compte 120 000 salariés directs et indirects.

www.adepale.org

**Arnault, Sandra & l’équipe ADOCOM - Service de Presse de l’ADEPALE
vous remercient de votre attention.
Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr**

